## 



## LES CÉSARS

## CALIGULA

§ Ier. — Caius Cæsar. — SON GOUVERNEMENT A ROME.

Caïus César <sup>1</sup> (Caligula était un sobriquet qu'en son bon temps il eût été dangereux de lui donner) <sup>2</sup> restait seul des fils de Germanicus. Un rare talent pour se plier, une obséquiosité habile, quoique sans bornes, lui avaient fait trouver grâce. Ni la condamnation de sa mère, ni l'exil de ses frères, ne lui avaient seulement arraché un cri de douleur.

1. Caius Cæsar, fils de Germanicus et d'Agrippine, né le 31 août 12, à Antium.— Son enfance se passe dans les camps, d'où lui vient le surnom de Caligula.— En Syrie avec son père en 17, — confié après la proscription de sa mère (29) à son arrière-grand'mère Livie; puis, elle morte, à sa grand'mère Antonia,— pontife, 31,— questeur, 33;— prend la toge virile à Caprée, déjà âgé de 21 ans, — empereur et revêtu de la puissance tribunitienne après la mort de Tibère, le 16 mars 37,— consul en 37, 39, 40, 41,— tué le 24 janvier 41.

Ses femmes: Junia Claudia Silana, morte (36).

Livia Orestilla, enlevée à C. Pison le jour même où elle l'épousait (37),

puis avant deux mois répudiée et exilée.

Lollia Paulina, enlevée à son mari C. Memmius (38', et répudiée peu après. Cæsonia (39), tuée avec Caligula; elle seule eut une enfant, Julia Drusilla, tuée à l'âge d'un an.

2. Senec., de Constantià sapientis, 18; Tacite, Annal., I, 41, 69.

т. н. — 1

On a dit de lui que jamais il n'y eut meilleur serviteur, ni plus mauvais maître <sup>1</sup>. Il sauvait en s'annulant sa dangereuse origine; il apprenait le chant et la danse du théâtre, se passionnait pour le jeu, se déguisait la nuit, en robe longue et en perruque, pour courir les rendez-vous amoureux : il s'avilissait pour ne pas se perdre. Il était allé jusqu'à séduire la femme de Macron, le confident de Tibère, et lui promettre mariage par écrit et par serment, s'il devenait empereur; promesse dont il se libéra depuis en la faisant mourir <sup>2</sup>.

Cependant Tibère, sagace comme il était, l'avait pénétré; il le voyait assister par goût aux supplices : « C'est un serpent, disait-il, que je nourris pour le genre humain 3. » Tibère le détestait, il eût bien voulu lui préférer son propre petit-fils, le jeune Tibère; mais ce jeune homme était bien peu mûr. Il se contenta de l'associer à Caïus, communauté inégale où la part du lion allait être bientôt faite.

Malgré tant de mauvaises qualités, Caïus était aimé; il avait pour lui le peuple, il avait pour lui les soldats au milieu desquels s'était passée son enfance, avec qui il avait tout enfant porté la guêtre militaire (caliga, d'où son surnom Caligula 4); il était fils de Germanicus: et surtout il succédait à Tibère. A peine était-il en marche pour conduire les funérailles du vieux César (mars 37), qu'au milieu des autels, des victimes, des flambeaux, des habits de deuil, la joie du peuple éclata autour de lui, l'appelant

son astre, son nourrisson, son petit poulet. Arrivé à Rome, il fit l'éloge de Tibère, sans presque en rien dire, mais cependant pleurant beaucoup: il avait sans doute le don des larmes. Il oublia néanmoins, et le sénat oublia aussi, qu'il avait écrit de Misène pour faire accorder les honneurs divins à son prédécesseur; il n'en fut pas question autrement.

Tibère était à peine enterré, qu'il s'agit de casser son testament; tout redoutable qu'ait été un prince, il se trouve toujours quelque sénat, parlement ou assemblée, pour casser son testament avant que sa cendre soit refroidie. Le sénat, si humble et si nul sous Tibère, devenait tout-puissant pour le seul fait de rompre ses dernières volontés. Il s'agissait d'exclure le jeune Tibère, que son aïeul avait associé à l'empire. Cela se fit avec grande joie, au milieu du sénat, des chevaliers, du peuple, car tout le monde avait forcé les portes de la curie; Caïus fut déclaré seul souverain, maître absolu.

Rien ne portait à la modestie comme cette déclaration. Caïus, ainsi que ses prédécesseurs, fut pris d'une rage de modération et d'humilité; il fit un discours tout populaire, ne voulut point de titres souverains, rendit leurs droits aux exilés; paya au peuple les legs de Tibère quoiqu'il eût fait casser le testament de Tibère; paya au peuple les legs de Livie que Tibère avait gardés pour lui; y ajouta 75 deniers pour chaque citoyen pauvre; brûla les archives criminelles de Tibère, qui pouvaient donner lieu en sens contraire à bien des accusations, jurant qu'il n'en avait rien lu ni parcouru (on dit qu'il n'en brûlait qu'une copie), permit de lire les écrits que Tibère avait fait dé-

<sup>1.</sup> Immanem animum subdolà modestià tegens, non damnatione matris, non exilio fratrum ruptà voce. (Tacite, *ibid.*, VI, 20.) V. aussi V, 1; VI, 9.

2. Suet., in Calig., 11, 12; Dion, LVIII, LIX; Phil., de Legat.; Tacite,

<sup>3.</sup> Tacite, Annal., VI, 46; Suet., in Calig., 11.

<sup>4.</sup> Suet., ibid., 9, 13.

<sup>1.</sup> Sidus et pullum et pupum et alumnum. (Suet., ibid., 13.)

truire; rendit des comptes publics, ce qui n'avait pas été fait depuis Auguste; supprima quelques impôts; restitua même au peuple ses droits d'élection dont le peuple ne se souciait plus et que Caïus ne tarda pas à lui reprendre '. Il y a de lui un beau mot; on lui dénonçait une conspiration contre sa vie : « Je n'ai rien fait, dit-il, qui ait pu me

rendre odieux à personne. »

Pourquoi les Césars commençaient-ils toujours ainsi? Auguste n'avait pas voulu être dictateur; roi, moins encore. C'était une des fiertés du peuple romain de détester, de mépriser, d'humilier les rois. Dire à un homme qu'il régnait, c'était lui dire qu'il était un insupportable tyran; dire une âme royale, c'était dire une âme impérieuse, intolérable, arrogante. Les murailles de Rome se fussent soulevées si Octave eût voulu être roi. Mais, simple citoyen de la république, exerçant les magistratures de la république; n'ayant en permanence, avec les insignes du proconsulat, que le titre sacré de pontife, le pouvoir populaire de tribun et quelques désignations honorifiques; vivant, allant au Forum, votant aux comices, comme un simple Romain: qui pouvait reprocher à César le pouvoir absolu, quand il l'affichait si peu?

Tibère commence de même : légalement parlant, il n'est guère qu'un particulier, dit Suétone; il ne veut ni temples, ni prêtres; il n'admet ses statues que comme simple ornement d'architecture. Si on l'appelle seigneur, il se fâche; si on dit ses saintes occupations, il fait rayer le mot; si on s'agenouille devant lui, il se recule si vivement qu'il tombe en arrière; il appelle Rome une cité libre, et veut qu'on y parle librement; il demande pardon à un

sénateur de le contredire : « Un bon prince, dit-il, doit être le serviteur et du sénat et de tous les citoyens, et quelquefois même de chacun d'eux; quant à moi, je ne me repens pas de l'avoir déjà dit, j'ai trouvé en vous de bons, de justes, de favorables maîtres. » Tibère n'aima jamais la pompe du pouvoir <sup>1</sup>.

En droit donc, au temps d'Auguste et après lui, l'empereur ne fut rien. Son vrai pouvoir n'avait pas même de désignation légale : le nom d'imperator se donnait, après une victoire, même aux généraux de la république; celui de César était un nom de famille; celui d'Auguste, comme Dion le dit, un titre de dignité, non de puissance. Quand on voulait absolument lui donner un nom, on disait princeps, le premier, comme on eût dit le premier bourgeois de la ville. « Pour mes esclaves, disait Tibère, je suis maître; pour les soldats, général (imperator); pour le reste, je ne suis que princeps 2. » César n'était qu'un citoyen votant aux élections, tellement sûr, il est vrai, de l'assentiment de tous, qu'il dispensait les autres de voter après lui; un sénateur opinant au sénat: il est vrai que le sénat ne manquait guère d'opiner comme lui. L'organisation républicaine continuait à subsister tout entière, sans pouvoir, il est vrai, mais la seule officielle, la seule légale.

Ceci nous explique la sagesse et la timidité des empereurs au commencement de leur règne. Ils craignaient que la légalité ne se réveillât, que la fiction ne voulût redevenir vérité; que sénat, consuls, préteurs, peuple, ne prissent leurs droits au sérieux. Comme, dans un tel système, il ne pouvait y avoir de loi de succession, et que

<sup>1.</sup> A ces réformes se réfèrent les monnaies de Caligula avec le bonnet de la liberté et la devise R C C, que l'on interprète rei censitæ conservator.

Dion, LVII; Suet., in Tib., 26, 30; Tacite, Annal., I, 13, 72, etc.
 Dion, LVII, p. 607. V. cette simplicité personnelle du prince conseillée par Mécène à Auguste. Dion, LII, p. 489 et suiv.

d'ailleurs l'esprit romain n'en admettait pas, leur légitimité toujours douteuse les tenait en inquiétude. Ils entraient, autant que possible, dans le système de république légale conservé par Auguste, s'abritaient sous la nullité officielle dont Auguste leur avait montré l'exemple, parlaient sans cesse d'Auguste, demandaient tout au sénat, s'inclinaient devant les consuls, faisaient ainsi sans bruit et sans orgueil le lit où devait dormir en paix leur puissance, s'établissaient commodément sur l'estime, l'approbation, la reconnaissance 1; en attendant que, enivrés à la coupe du pouvoir, ils comprissent autrement le principat, de la simplicité d'Auguste passassent à la divinité de Caligula, d'empereurs-citoyens devinssent et se fissent proclamer plus que des rois.

Il y avait une autre cause à cette modération. Légalement parlant, César était pauvre; les citoyens romains, je l'ai dit, c'est-à-dire les plus riches propriétaires de l'empire, échappaient à l'impôt ou au moins à l'impôt personnel; les terres d'Italie échappaient à l'impôt foncier; chaque partie de l'empire, payant ses propres dépenses, donnait peu au budget impérial. Mais, despotiquement

parlant et avec le système de Tibère, César était riche; les procès de lèse-majesté lui ouvraient tous les trésors du monde. Aussi, tant que l'argent ne manquait pas, l'empereur était-il doux et modeste; il suivait les traditions d'Auguste. Mais quand les profusions du cirque, quand des constructions insensées, quand des repas où se consumait le revenu de deux ou trois provinces, avaient épuisé le trésor, il fallait bien en revenir aux ressources de Tibère, demander secours à la confiscation et aux délateurs, et comme disaient nos gens, battre monnaie en place de Grève. Les empereurs modérés furent toujours des princes économes; Tibère seul, chez qui la tyrannie était un système, fut à la fois parcimonieux et sanguinaire.

Sous Caïus, il y eut donc un moment où le monde respira. Caïus ouvrait les prisons et rendait à la liberté les victimes de Tibère; il rappelait les exilés de Tibère; il réhabilitait ses proscrits; il recrutait l'ordre des chevaliers et le sénat que les proscriptions de Tibère avaient dépeuplés. Il satisfaisait le sentiment public en même temps que ses propres sentiments de famille en allant lui-même chercher dans les îles où ils avaient péri les os de sa mère et de son frère Néron, en réhabitant leur mémoire, en réunissant leurs cendres dans le mausolée d'Auguste 1. Il honorait sa grand'mère Antonia, mère d'Auguste, en la faisant prêtresse du dieu son oncle. Descendant par sa mère d'Auguste, par son père de Livie, il avait une réparation à offrir à la postérité d'Auguste comme à la postérité de Livie, proscrits l'un et l'autre par Tibère. On put croire un moment que le règne du sang et des délateurs était fini 2.

2. V. Suétone, 14, 45. Dion Joseph, Antiq., XVIII, 8. Philon, de Legat.

<sup>1.</sup> M. Merivale est de mon avis (History of the Roman under the empire, ch. 32), et cette légalité du gouvernement des empereurs à leur début, lui fait même une si singulière illusion qu'il professe qu'« il serait difficile de montrer aucun gouvernement ancien ou moderne dans lequel les prescriptions de la loi aient été plus fidèlement observées que dans l'empire romain depuis Auguste jusqu'à Pertinax. » (Il n'y a pas grand mérite à observer une loi qui, au fond, n'oblige à rien.) « Les empereurs, ajoute-t-il, avaient pour la plupart une conviction profonde de leur assujettissement moral aux principes d'un ordre établi. La majesté du sénat qui leur transférait le pouvoir, qui ratifiait leurs actes et qui élevait des autels en leur honneur, leur imprimait un sentiment de crainte respectueuse, que les serments et les sanctions religieuses d'un couronnement chrétien n'ont pas toujours su inspirer. » La suite de mon récit va faire voir ce qu'était cette crainte respectueuse (awe). Sans être Anglais ni anglican, j'avoue que les serments de la reine Victoria à son sacre me semblent une garantie plus grande que la dévotion d'un Caligula envers la majesté du sénat qui l'a fait empereur et qui l'a fait dieu.

<sup>1.</sup> Les épitaphes que nous avons citées (t. I, p. 306) de Néron, de Drusus, d'Agrippine, datent de cette époque.

Un écrivain qui n'habitait point Rome, ce centre de toute adulation et de tout mensonge, décrit ce bonheur comme il eût décrit l'age d'or : « Les Grecs n'avaient point de querelles avec les barbares, ni les soldats avec les citoyens. On ne pouvait assez admirer l'incroyable félicité de ce jeune prince; il avait d'immenses richesses, de trèsgrandes forces de terre et de mer; de prodigieux revenus lui arrivaient de tous les coins du monde; son empire avait pour seules bornes le Rhin et l'Euphrate au delà desquels ne sont que des peuples sauvages, les Scythes, les Parthes, les Germains. Ainsi, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, sur le continent et dans les îles, au delà même de la mer, tout était dans la joie. L'Italie et Rome, l'Europe et l'Asie, étaient comme en une fête perpétuelle; car, sous aucun empereur, on n'avait eu tant de repos et une aussi paisible jouissance de son bien. Ce n'étaient, dans toutes les villes, qu'autels, victimes, sacrifices, hommes vêtus de blanc et couronnés de fleurs, jeux, concerts, festins, danses, courses de chevaux. Le riche et le pauvre, le noble et le plébéien, le maître et l'esclave, le créancier et le débiteur, se divertissaient ensemble comme au temps de Saturne 1. » Cela dura sept mois.

Mais, à force de débauches et d'excès de tout genre, le prince tomba malade, et le monde, ne sachant en quelles mains il allait passer, se désespéra. Tout fut en deuil; on passait la nuit aux portes du palais, des hommes vouaient leur vie pour celle du prince. Caïus guérit; mais sa maladie fut comme celle de Louis XV: le jour où tout un peuple lui donna le nom de bien-aimé, il cessa de le mériter.

Je me permets de croire aussi que Caïus en resta fou.

Dès son enfance, il avait été sujet à l'épilepsie : il était, au moral et au physique, d'une nature toute discordante; tantôt supportant les plus grandes fatigues, tantôt ne pouvant se soutenir; avouant même un germe de folie et songeant à s'enfermer pour prendre de l'ellébore. Doué d'une organisation terrible et maladive, il dormait à peine trois heures d'un sommeil troublé par des apparitions et des rêves au milieu desquels on l'entendait s'entretenir avec l'Océan; il passait des nuits à se promener sous de vastes portiques, attendant le jour, l'invoquant et l'appelant à haute voix 1.

Et de plus, il faut songer à ce que devait être pour un homme jeune, pour une imagination ardente et gigantesque au milieu de sa dépravation, pour une tête fatiguée par sa vie de dissimulation et son perpétuel danger sous Tibère, l'étrange position d'un empereur romain. L'empire était quelque chose de trop nouveau pour que personne, même un César, fût familiarisé avec la pensée de mener tout l'univers comme un troupeau.

Lorsqu'à Rome vous arrivez sur cette partie du mont Palatin, qu'on appelle, je crois, la villa Mills, et que vous montez sur un petit belvédère placé au milieu de cette enceinte, uu grand spectacle s'offre à vos regards. Encadrée par un cercle de montagnes bleues et couronnées de neige, entourée par ce magnifique désert qu'on appelle la campagne romaine, Rome, la vieille Rome est à vos pieds. D'un côté vous avez cette large vallée, déserte aujour-d'hui, qui était le grand cirque de Rome et qui en garde les formes principales. De l'autre côté, le Forum avec les débris qui l'environnent, et qui semble presque dispa-

<sup>1.</sup> Philon, de Legatione, ch. 1.

<sup>1.</sup> Suet., in Calig., 50.

raître, grâce à l'infériorité de son niveau; et au delà du Forum, le Capitole, dont la hauteur elle-même s'abaisse devant vous. Il semble que toutes les collines de Romulus s'inclinent d'un commun accord devant la royauté du mont Palatin. C'est là, sur quelque terrasse de marbre appartenant à la maison d'Auguste, que montait le nouveau César pour contempler la cité souveraine dont il devenait le souverain. C'est là que l'esprit du mal pouvait lui dire, comme il disait sur une autre montagne à un tout autre Roi 1: Tout cela je te le donnerai! Rome avec son peuple, ses pontifes, le tourbillon de sa vie; - le monde entier, sauf ce qui était barbare et inconnu; - une armée de vingt-cinq légions sans compter des auxiliaires fournis par toutes les nations; — des flottes sur toutes les mers; un revenu que les confiscations pouvaient rendre illimité, et de plus les cinq cent quarante millions qui étaient l'épargne de Tibère; - il y a mieux, un droit de propriété, fictif au moins, mais qui pouvait devenir réel, sur tous les biens de l'empire, sur tous les patrimoines du monde 2;par-dessus tout cela, si on le voulait, la divinité, des bouffées d'encens et des autels : — tout cela appartenant ou obéissant à une seule créature humaine! un individu de cinq pieds six pouces, maître et propriétaire de tout cela! ce n'étaient pas là des idées assez vieilles pour que les cerveaux se fussent blasés sur elles. Et le fils pauvre, tremblant et menacé de Germanicus, salué un beau jour par

le sénat, les prétoriens et le peuple qui le débarassaient de son humble et unique rival, seul et absolu dominateur de toutes ces choses, devait se sentir ébloui comme celui qui, après vingt ans de séjour dans un cachot, passa subitement à la lumière et devint aveugle.

Ajoutez que, par les passions qui régnaient, par les ambitions hardies et dépravées qui restaient au cœur de certaines familles, par la morale du temps qui excusait bien des crimes, cette position si grandiose était menacée d'un perpétuel danger. L'empire, ses gloires et ses richesses étaient promis à quiconque donnerait un coup de couteau à cet homme. Caïus, qui avait étouffé Tibère malade, pouvait savoir quelque chose de la facilité avec laquelle on assassinait un empereur. Ainsi, entourée de luxe, de voluptés et de coups de poignard, cette vie de maître du monde devait tenir la pensée de l'homme dans une excitation perpétuelle, et lui paraître une splendide, redoutable, incessante hallucination.

De là ces étranges natures impériales, ces types qui ne se retrouvent pas ailleurs dans l'humanité, ces hommes qui, après avoir gouverné, sinon avec vertu, du moins avec prudence, furent tout à coup pervertis ou jetés en démence par le pouvoir :—Néron, Caligula. De là ces monstres de sang et de folie : — Domitien, Commode, Élagabale. Tibère est plus dans la nature et dans le bon sens humain ; il a peur, et il tue : sa terreur est la mesure de sa cruauté. Mais ces hommes-là ont l'air véritablement frappés du ciel, pouvant tout et osant tout, avec leur luxe inour, leur scélératesse monstrueuse, sans but, sans raison, sans mesure. Il y a chez eux du vertige : placés trop haut, la tête leur a tourné ; ils ont vu sous leurs pieds un trop immense espace, trop de peuples, trop de pouvoir, et en

<sup>1.</sup> Matth., IV, 9.

<sup>2. «</sup> Le sol des provinces appartient en propriété au peuple romain ou à César, nous n'en avons que la possession ou l'usufruit, » dit le jurisconsulte Gaïus. Institutes, II, 7, et le philosophe Sénèque : « Par le droit civil, tout appartient au roi, et ce que le roi possède en universalité se partage entre différents possesseurs... Sous un bon prince, tout appartient au roi par le droit de souveraineté, aux particuliers par le droit de propriété. » De Benef., VII, 5.